

Votants : 80
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 19 octobre 2018
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 6 novembre 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 5 novembre 2018

RESSOURCES HUMAINES – PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL-MISE A DISPOSITION D'UN AGENT CAN AUPRES DE LA VILLE DE NIORT-AVENANT N° 1- MISE A DISPOSITION D'UN AGENT CAN AUPRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL DE NIORT ET DU SYNDICAT DES EAUX DU VIVIER

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOIN, Daniel BAUDOIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Sophie BROSSARD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Charles-Antoine CHAVIER, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Michel HALGAN, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Dominique JEUFFRAULT, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Simon LAPLACE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Serge MORIN, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Michel SIMON, Dominique SIX, Jacques TAPIN, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Yamina BOUDAHMANI à Yvonne VACKER, Jacques BROSSARD à Claire RICHECOEUR, Carole BRUNETEAU à Jérôme BALOGE, Alain CHAUFFIER à Marie-Christelle BOUCHERY, Jean-Luc CLISSON à Gérard EPOULET, Fabrice DESCAMPS à Rose-Marie NIETO, Romain DUPEYROU à Dominique SIX, Marie-Chantal GARENNE à Christine HYPEAU, Alain GRIPPON à Michel PAILLEY, Agnès JARRY à Christelle CHASSAGNE, Guillaume JUIN à Alain BAUDIN, Jean-Pierre MIGAULT à Sophie BROSSARD, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN à Jacqueline LEFEBVRE, Florent SIMMONET à Elmano MARTINS

Titulaires absents suppléés :

Stéphanie DELGUTTE par Dominique POUGNARD, Gérard (décédé) GIBault par Patrice VIAUD

Titulaires absents :

Josiane METAYER, Marcel MOINARD, Alain PIVETEAU, Nathalie SEGUIN, Céline VALEZE, Michel VEDIE

Titulaires absents excusés :

Thierry BEAUFILS, Yamina BOUDAHMANI, Jacques BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Alain CHAUFFIER, Jean-Luc CLISSON, Fabrice DESCAMPS, Romain DUPEYROU, Marie-Chantal GARENNE, Alain GRIPPON, Agnès JARRY, Guillaume JUIN, Rabah LAICHOIR, Jean-Pierre MIGAULT, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Florent SIMMONET

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Michel PAILLEY

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 5 NOVEMBRE 2018

RESSOURCES HUMAINES – PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL-MISE A DISPOSITION D'UN AGENT CAN AUPRES DE LA VILLE DE NIORT-AVENANT N° 1- MISE A DISPOSITION D'UN AGENT CAN AUPRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL DE NIORT ET DU SYNDICAT DES EAUX DU VIVIER

Monsieur **Jacques BROSSARD**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Après examen par la Commission Administrative Paritaire en date du 28 septembre 2018,

Par délibération du 9 avril 2018, le Conseil d'Agglomération du Niortais a approuvé la convention de mise à disposition du Délégué à la protection des données à caractère personnel de la Communauté d'agglomération du Niortais auprès de la Ville de Niort à hauteur de 50% de son temps de travail hebdomadaire, dans l'attente d'une mutualisation.

Afin de tenir compte de la mise à disposition du Délégué à la protection des données à caractère personnel de la Communauté d'agglomération du Niortais également auprès du Centre communal d'action sociale et du Syndicat des Eaux du Vivier, il est proposé un avenant à cette convention.

Pour la Ville de Niort :

- A compter du 1er décembre 2018, le Délégué à la protection des données à caractère personnel de la Communauté d'agglomération du Niortais sera mis à disposition de la Ville de Niort à hauteur de 40% de son temps de travail hebdomadaire ;
- Il est précisé que cette clé de répartition est susceptible d'évoluer après un premier bilan de son activité.

Pour le CCAS de Niort et le Syndicat des Eaux du Vivier, ces mises à dispositions auraient lieu dans les conditions suivantes :

- A compter du 1er décembre 2018 : à raison de 10% de son temps de travail hebdomadaire pour chacune des entités ;
- Il est précisé que cette clé de répartition est susceptible d'évoluer suite à un premier bilan de son activité.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition du Délégué à la Protection de données à caractère personnel de la Communauté d'Agglomération du Niortais auprès de la Ville de Niort ;
- Approuver la convention de mise à disposition du Délégué à la Protection de données à caractère personnel de la Communauté d'Agglomération du Niortais auprès du CCAS de Niort et du Syndicat des Eaux du Vivier ;
- Autoriser le Président ou le Vice-Président Délégué à signer l'avenant n°1 et ces conventions.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 80
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Jacques BROSSARD

Vice-Président Délégué